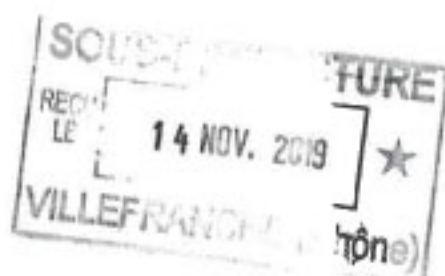




# Plan Local d'Urbanisme applicable au territoire de SAINT-JULIEN



Modification simplifiée n° 4

## 05-1. Liste des emplacements réservés

Vu pour être annexé  
à la délibération d'approbation,  
de la modification simplifiée n° 4 du PLU  
en date du 24 octobre 2019.

Le Président,  
Daniel FAURITE



## Emplacements réservés pour équipements ou espaces publics

<b>Numéro</b>	<b>Localisation N° de parcelle</b>	<b>Superficie</b>	<b>Désignation</b>	<b>Bénéficiaire</b>
R6	La rigodière Section B N° 510, 511, 513, 514, 124, 467, 515, 123, 516, 517	96 974 m <sup>2</sup>	Construction d'une digue pour prévenir les risques d'inondation du Marverand et création d'un bassin d'écrêtement pour les inondations	commune
R7	Varenes Section B N° 571, 540	674 m <sup>2</sup>	Aménagement d'un espace vert public	commune

# Emplacements réservés pour voiries à élargir

Numéro	Localisation	Largeur de plateforme	Bénéficiaire
V1	<b>Chemin des Places Blanches (VC n°17)</b> Entre la départementale 35 et le chemin de Chambély (VC 204)	6m	commune
V2	<b>Chemin de Chambély (VC n°204)</b> Entre le chemin rural n°10 et la limite de la commune EST	6m	commune
V3	<b>Chemin du Bourg (VC n°11)</b> Entre le chemin des Granges de l'Arbresle (VC n°9) et le chemin rural n°121	6m	commune
V4	<b>Chemin des Granges de l'Arbresle (VC n°9)</b> Entre le chemin rural n°20 et le chemin communal de la croix du bois (VC n°403)	6m	commune
V5	<b>Chemin des Fournelles (VC n°216)</b> Entre la RD n°19 et le chemin de Blacé (VC n°404)	5m	commune
V6	<b>Chemin du Déau (VC n°1)</b> Entre le chemin rural n°16 et le chemin de Blacé (VC n°404)	5,4m	commune
V7	<b>Chemin de Plantigny (VC n°440)</b> Entre la RD n°44 et la RD n°19	6m	commune
V8	<b>Chemin d'Espagne (VC n°7)</b> Entre la RD n°19 et la voie communale n°125	8m	commune
V9	<b>Chemin d'Espagne (VC n°7)</b> Entre la voie communale n°125 et le Chemin rural n°18	6m	commune
V10	<b>Route Départementale n°76</b> Entre la limite de la commune de Denicé et le PR 27+900, soit 50m au nord de la RD n°35	10m	département